



Directives concernant le controlling des achats

de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

du 1^{er} avril 2016

Se fondant sur l'art. 37a de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP)¹, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), après consultation:

- des autres services d'achat centraux ainsi que
- des départements et de la Chancellerie fédérale,

édicte les directives suivantes:

¹ RS 172.056.15

Table des matières

1	But et objet.....	3
2	Champ d'application.....	3
3	Définitions	3
4	Controlling des achats (CoA)	4
4.1	CoA stratégique	5
4.2	CoA opérationnel	6
5	Boucle de régulation	7
5.1	Fixation des objectifs.....	7
5.2	Mesures	8
5.3	Rapports	8
5.4	Pilotage.....	8
6	Instruments	9
6.1	Statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA)	9
6.2	Système de gestion des contrats.....	9
6.3	Documentation des adjudications (DocAd)	10
6.4	Monitoring de la durabilité des achats (MDA)	10
6.5	Simap.ch.....	11
6.6	Gimap.admin.ch	11
6.7	Decision Advisor (DA)	11
7	Set de reporting destiné au Conseil fédéral.....	11
7.1	Base de données.....	11
7.2	Analyse de la base de données	12
7.3	Délégations.....	13
7.4	Contrôle central des mesures	13
8	Procédure d'établissement du set de reporting destiné au Conseil fédéral.....	13
9	Service de controlling des achats (SCoA).....	14
10	Comités	15
10.1	Groupe de travail interdépartemental Controlling des achats (GTI CoA)	15
10.2	Groupe de coordination de l'exploitation des instruments de controlling des achats (GCE ICoA)	15
11	Entrée en vigueur	16

1 But et objet

Les présentes directives précisent les dispositions relatives au controlling des achats opérationnel figurant au chapitre 3a de l'Org-OMP. Le controlling des achats stratégique (voir ch. 4.1) relève de la compétence de la Conférence des achats de la Confédération (CA), qui constitue l'organe stratégique de l'administration fédérale pour les acquisitions de biens et de services.

Elles portent en particulier sur:

- les tâches et les responsabilités liées au processus de controlling;
- les instruments du controlling des achats;
- les exigences applicables au set de reporting destiné au Conseil fédéral.

2 Champ d'application

Les présentes directives s'appliquent aux unités de l'administration fédérale visées à l'art. 1, al. 2, Org-OMP.

3 Définitions

Au sens des présentes directives, on entend par:

- *éléments frappants*: les faits qui ressortent des analyses présentées dans le set de reporting et qui appellent éventuellement des mesures;
- *GCE ICoA*: le groupe chargé de la coordination de l'exploitation des instruments du controlling des achats (ch. 10.2);
- *acquisitions*: les acquisitions soumises à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP)² et à l'ordonnance sur les marchés publics (OMP)³;
- *controlling des achats (CoA)*: un instrument d'information et de gestion qui fournit en temps utile aux organes compétents les instruments du controlling des achats et les informations nécessaires; au service de la gestion stratégique et opérationnelle des acquisitions, le controlling des achats assure la transparence sur le respect des conditions de régularité et de légalité des procédures d'acquisition ainsi que sur la prise en compte de critères de développement durable (considéré dans ses dimensions économique, écologique et sociale) dans la passation des marchés publics;
- *classification CPV*: le vocabulaire commun pour les marchés publics (*Common Procurement Vocabulary*), c'est-à-dire le système de classification utilisé dans l'Union européenne pour décrire l'objet des marchés publics; la description de l'objet des marchés de l'administration fédérale repose sur une version simplifiée du vocabulaire commun pour les marchés publics de 2007 (voir annexe 1);
- *SCoA*: le service de controlling des achats (ch. 9);
- *CSG*: la Conférence des secrétaires généraux;
- *GTI CoA*: le Groupe de travail interdépartemental Controlling des achats (ch. 10.1);

² RS 172.056.1

³ RS 172.056.11

- *instruments du controlling des achats*: les solutions informatiques servant à la saisie et à l'analyse des données relatives aux acquisitions;
- *base de données cohérente et validée*: une base de données entre lesquelles il n'existe pas de contradictions et dont il a été vérifié qu'elles sont correctes;
- *mesures*: un moyen de pilotage et de développement des processus d'acquisition;
- *monitoring de la durabilité des achats (MDA)*: un questionnaire concernant la durabilité des achats, disponible sur simap.ch, et l'analyse des données ainsi récoltées;
- *assurance de la qualité des adjudications*: la justification écrite du choix de la procédure d'adjudication, le contrôle et la documentation juridiques de cette justification et la publication de l'adjudication;
- *set de reporting destiné au Conseil fédéral*: un rapport transparent sur les acquisitions effectuées par l'administration fédérale, comprenant des analyses des données récoltées à l'aide des instruments du controlling des achats ainsi que des propositions de mesures;
- *statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA)*: une solution informatique servant à classer les paiements effectués pour des acquisitions dans le système de comptabilité financière selon la catégorie dont relèvent les acquisitions concernées et selon que ces dernières entrent ou non dans le champ d'application du droit des marchés publics;
- *adjudication*: une acquisition de travaux de construction, de fournitures (biens) ou de services qu'une unité administrative effectue dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches en utilisant des fonds publics et en menant une procédure d'adjudication conforme aux dispositions de la LMP et de l'OMP;
- *contrat*: les engagements contractés à la suite de l'adjudication d'un marché selon les dispositions de la LMP et de l'OMP;
- *documentation des adjudications (DocAd⁴)*: une solution informatique destinée à la saisie des données relatives aux marchés adjugés;
- *gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo)*: une solution informatique utilisée pour saisir les données relatives aux contrats et pour gérer ces derniers;
- *système de gestion des contrats (système GCo)*: un système informatique utilisé pour l'exploitation, la maintenance et le développement des applications servant au controlling des achats (GCo et DocAd);
- *preuve de l'économicité*: documents attestant l'examen de l'économicité d'une acquisition donnée;
- *contrôle central des mesures*: une vue d'ensemble de l'état de la mise en œuvre des mesures décidées qui est intégrée au set de controlling destiné au Conseil fédéral.

4 Controlling des achats (CoA)

CoA stratégique et opérationnel

La Conférence des achats de la Confédération (CA) constitue l'organe stratégique de l'administration fédérale pour les acquisitions de biens et de services (art. 24 Org-OMP). Le controlling des achats est un instrument d'information et de gestion qui lui permet d'assurer la gestion stratégique et opérationnelle de ces acquisitions (art. 23a, let. a, Org-OMP).

⁴ Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) utilise un instrument équivalent, le système de gestion des adjudications.

4.1 CoA stratégique

Le CoA stratégique vise à garantir la mise en œuvre de la vision, des principes et des objectifs stratégiques suivants, formulés dans les lignes directrices de la CA.

Développement du droit des marchés publics de la Confédération

- La CA encourage et suit le développement du droit des marchés publics de la Confédération ainsi que l'harmonisation du droit des marchés publics à l'échelle nationale.
- Elle coordonne et encourage les marchés publics électroniques au niveau de la Confédération et veille à ce que les pouvoirs publics et les soumissionnaires bénéficient de conditions-cadres modernes et flexibles.

Développement durable

- La CA se fonde sur les principes du développement durable et élabore des outils et des conditions-cadres qui favorisent le respect des exigences en matière de développement durable dans le cadre des procédures d'achat.
- La CA œuvre pour la prévention de la corruption dans le domaine des marchés publics de la Confédération.

Politique

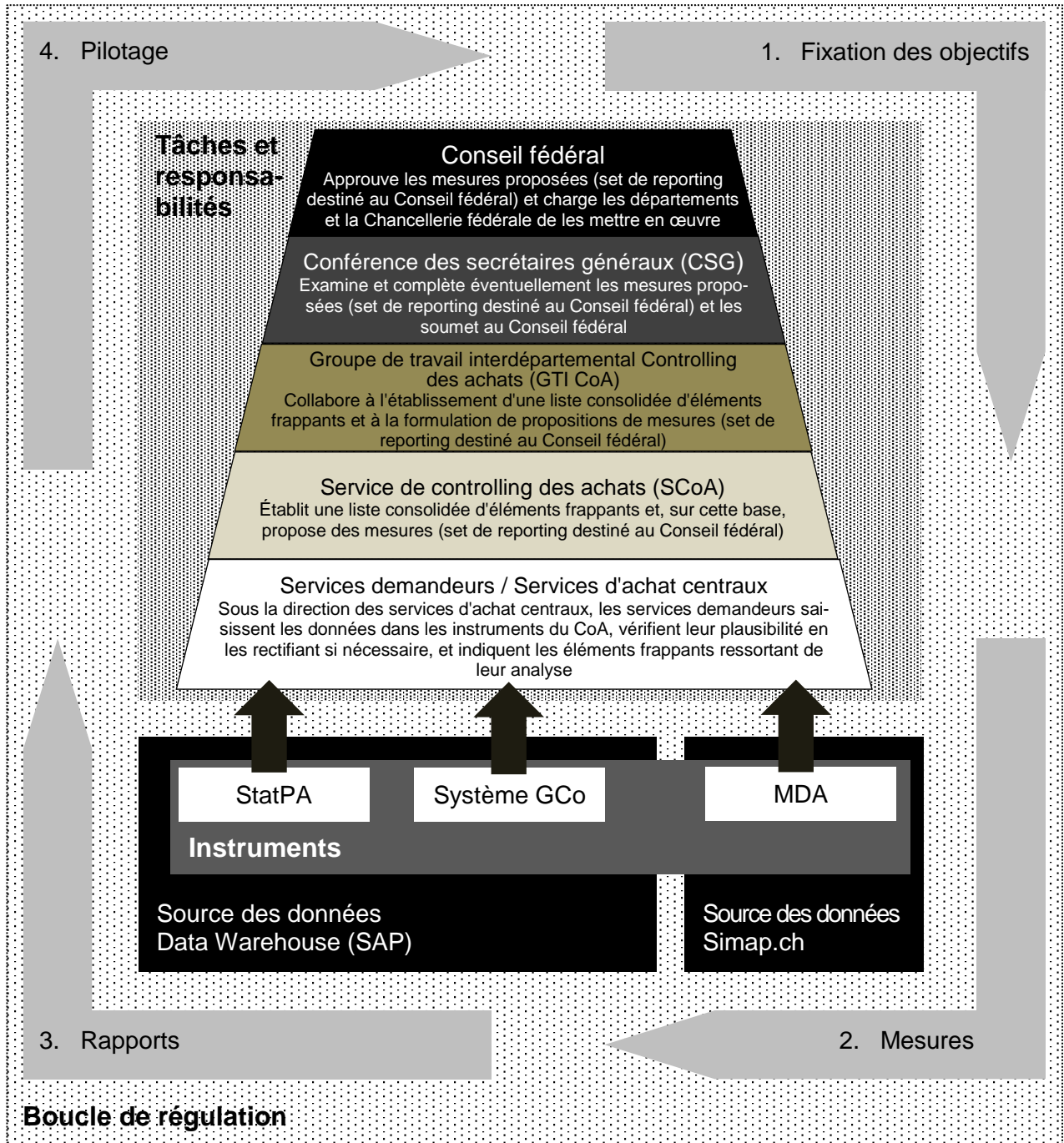
- La CA se prononce sur les questions fondamentales ayant trait à la politique et à la stratégie d'achat et peut émettre des recommandations dans ce domaine.

Formation et perfectionnement

- La CA offre un programme de formation et de perfectionnement adéquat dans le domaine des marchés publics de la Confédération.

4.2 CoA opérationnel

Le graphique ci-dessous présente la boucle de régulation et les instruments du CoA opérationnel ainsi que les tâches et responsabilités centrales dans ce domaine. La boucle de régulation est décrite en détail au ch. 5.



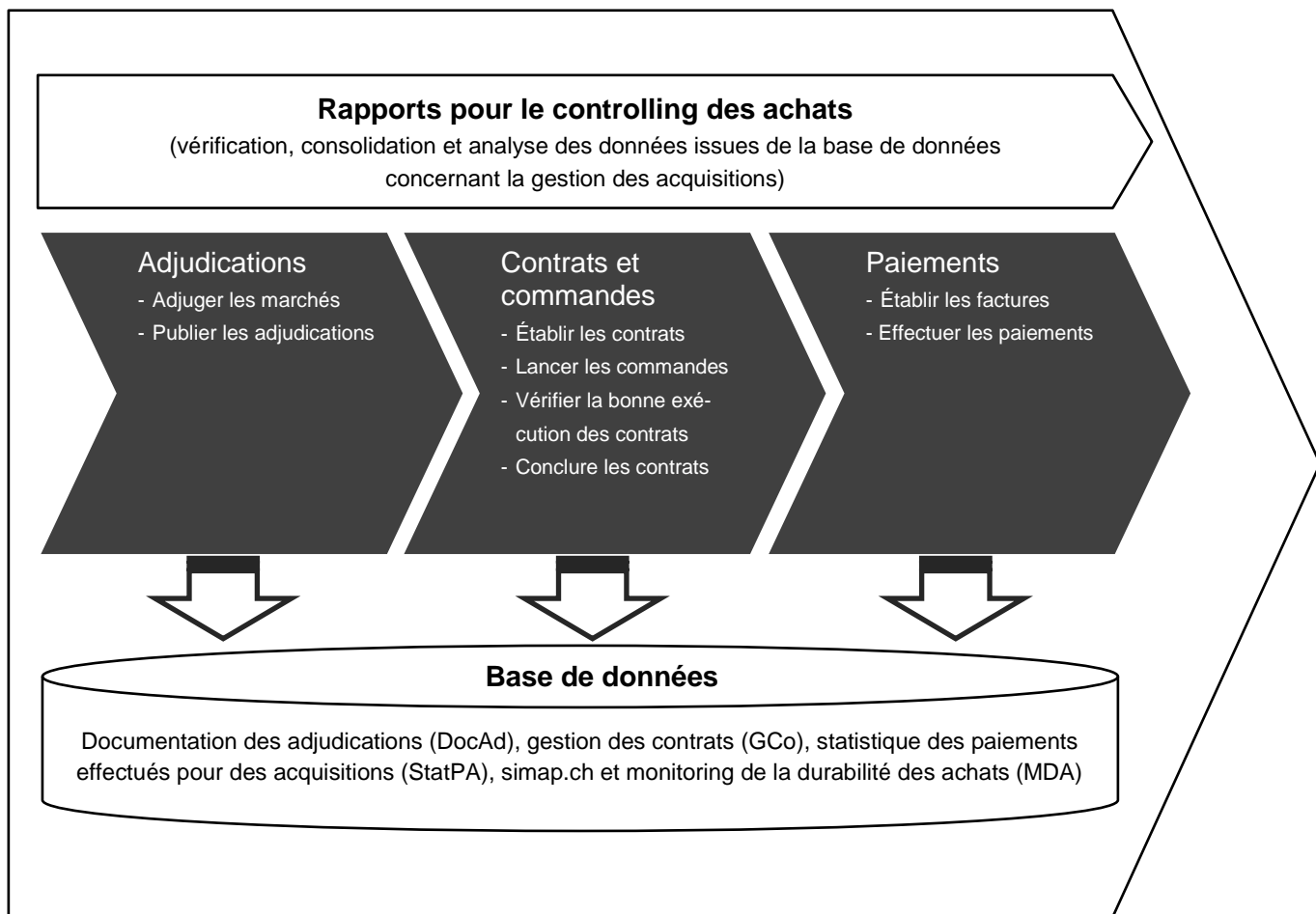
Le CoA opérationnel garantit la transparence des marchés publics et permet un pilotage systématique de la gestion des acquisitions (gestion par objectifs).

Une partie essentielle du CoA consiste à mettre en relation les données relatives aux marchés adjugés, les données relatives aux contrats / commandes et les données relatives aux paiements. Ce faisant, il faut tenir compte des différences au niveau des périodes sur lesquelles portent les analyses de ces différentes données. Les adjudications valent généralement pour plusieurs années.

Il faut veiller à ce que tous les contrats dont la valeur atteint au moins 5000 francs, TVA incluse, et tous les paiements liés à de tels contrats soient enregistrés dans le système de gestion des contrats.

Les différences doivent être analysées en considérant divers facteurs, tels que les différences au niveau des périodes considérées ou l'existence de processus de paiement spéciaux.

Il s'agit d'analyser et de comparer les diverses données relatives aux acquisitions à l'aide des instruments du CoA. Ces analyses permettent de repérer d'éventuels éléments frappants. Les paiements sans commande préalable ou les commandes ne reposant pas sur une adjudication doivent être justifiés.



5 Boucle de régulation

La boucle de régulation du CoA se présente sous la forme d'un cycle annuel comportant quatre éléments: fixation des objectifs, mesures, rapports et pilotage.

5.1 Fixation des objectifs

Le Conseil fédéral est l'organe supérieur de controlling des achats. Il assume cette fonction en se basant sur le set de reporting établi à son intention.

Les départements et la Chancellerie fédérale assurent le CoA dans leur domaine en respectant les directives du Conseil fédéral. Ils définissent des objectifs propres en tenant compte de ces dernières.

5.2 Mesures

Seules sont mesurées (c'est-à-dire analysées) les données saisies dans les instruments du CoA. Les départements et la Chancellerie fédérale sont responsables de la cohérence et de la validation de la base de données. Celle-ci doit permettre de réaliser à l'échelle de l'ensemble de l'administration fédérale des analyses dont les résultats puissent être consolidés.

Les mesures sont réalisées moyennant l'application de méthodes constantes et selon des critères uniformes clairement définis. Ces derniers sont fixés par le SCoA (OFCL), après consultation du GTI CoA et du GCE ICoA.

Destinées à être comparées sur plusieurs années, les mesures se concentrent en particulier sur les éléments suivants:

- volume des acquisitions;
- procédures d'adjudication appliquées, adjudications de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC;
- catégories d'acquisitions;
- créanciers de l'administration fédérale;
- durabilité des achats.

5.3 Rapports

Le SCoA rend compte des résultats des analyses des données issues des instruments du CoA dans un rapport annuel portant sur l'ensemble de l'administration fédérale: le set de reporting destiné au Conseil fédéral. Structuré selon le modèle figurant à l'annexe 2, ce rapport fait état des éléments frappants ressortant des analyses et contient des recommandations quant aux mesures à mettre en œuvre. Il est remis d'abord à la CSG, puis au Conseil fédéral. Les départements et la Chancellerie fédérale peuvent le consulter.

Les rapports concernant un département donné qu'il y a lieu de rendre suite à une demande (par ex. du Parlement) sont établis sur mandat par le secrétariat général compétent. Pour ce qui est des analyses à l'échelle de la Confédération, elles sont de la compétence du Département fédéral des finances (DFF). La base de données des instruments du CoA est mise à la disposition des organes chargés d'établir un rapport.

5.4 Pilotage

Conformément à l'art. 23b, al. 4, Org-OMP, la CSG examine le set de reporting destiné au Conseil fédéral du point de vue de la réalisation des objectifs. Elle approuve les mesures recommandées et propose éventuellement des mesures supplémentaires à l'intention du Conseil fédéral.

Il lui incombe de déterminer ce qui doit être modifié pour assurer la réalisation des objectifs et de définir les mesures nécessaires à cet effet. Au besoin, elle adapte les objectifs et les mesures définis antérieurement.

Le Conseil fédéral prend connaissance des mesures proposées et veille à ce que les départements et la Chancellerie fédérale les mettent en œuvre.

6 Instruments

Les instruments du CoA sont:

- la statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA);
- le système de gestion des contrats, qui comprend la documentation des adjudications (DocAd) et la gestion des contrats (GCo);
- le monitoring de la durabilité des achats (MDA).

Le SCoA pilote l'exploitation, la maintenance et le développement des instruments du CoA, ainsi que leur utilisation par les services demandeurs. La coordination avec les fournisseurs internes et externes de prestations est assurée, dans l'administration fédérale civile, par le SCoA et, dans le domaine militaire, par l'Office fédéral de l'armement (armasuisse). Le SCoA coordonne également l'exploitation, la maintenance et le développement des instruments du CoA entre les domaines civil et militaire.

Les instruments sur lesquels repose le CoA sont brièvement décrits dans les sous-chapitres qui suivent. Pour plus de renseignements – liste des documents décrivant ces instruments, services d'assistance, responsables de l'exploitation, possibilités de formation, etc. –, voir l'annexe 3.

6.1 Statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA)

La StatPA renseigne sur les sommes versées annuellement par l'administration fédérale centrale pour acheter des biens et des services commerciaux. La StatPA repose sur la distinction, fondée sur les domaines de compétence des services d'achat centraux, de 22 catégories d'acquisitions, constituées par les catégories définies à l'annexe 1 de l'Org-OMP et de catégories complémentaires concernant le domaine des constructions (ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération [OILC]⁵) et les routes nationales (loi fédérale sur les routes nationales [LRN]⁶ et ordonnance sur les routes nationales [ORN]⁷).

Il incombe aux services demandeurs de classer l'acquisition faisant l'objet d'un paiement donné dans la bonne catégorie d'acquisitions dans le système de comptabilité financière. Le SCoA offre son soutien pour assurer un classement correct moyennant des adaptations du système.

La StatPA est générée automatiquement à partir du système informatique de comptabilité financière.

6.2 Système de gestion des contrats

Le système de gestion des contrats est constitué d'applications informatiques servant à un enregistrement structuré des données relatives aux adjudications et aux contrats. La saisie uniforme et complète de ces données permet d'effectuer les analyses nécessaires pour le CoA.

Tous les contrats dont la valeur atteint au moins 5000 francs, TVA incluse, doivent être saisis dans le système de gestion des contrats⁸.

⁵ RS 172.010.21

⁶ RS 725.11

⁷ RS 725.111

⁸ Procès-verbal de décisions n° 33 du comité de coordination GCo adm. féd.

Les données peuvent être saisies dans l'instrument de gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo) selon deux procédures:

- procédure descendante (*top-down*): toutes les données pertinentes sont saisies sur l'interface utilisateur de la GCo; dès qu'un contrat ou les postes d'un contrat sont validés, une commande MM est automatiquement créée dans le système SAP ERP;
- procédure ascendante (*bottom-up*): une commande MM est créée dans le système SAP ERP, ce qui déclenche automatiquement l'enregistrement d'un contrat dans la GCo; le système principal est ici le module SAP MM.

6.3 Documentation des adjudications (DocAd)

La DocAd comprend les principales informations sur les marchés adjugés. Celles-ci sont saisies après l'adjudication ou la publication de cette dernière. Tous les marchés adjugés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC doivent être enregistrés dans le système de gestion des contrats.

6.4 Monitoring de la durabilité des achats (MDA)

Les biens, travaux de construction et services achetés doivent répondre à des exigences économiques, sociales et écologiques élevées. Tel est l'objectif que le Conseil fédéral a formulé dans sa stratégie pour le développement durable et inscrit dans des recommandations. Le MDA, dans lequel sont saisies des données relatives à la prise en compte des critères économiques, écologiques et sociaux lors de l'adjudication de marchés, permet de vérifier si cet objectif est atteint.

Les services demandeurs saisissent sur simap.ch, au moment de l'appel d'offres, les indications concernant la prise en compte d'aspects économiques, écologiques et sociaux dans la définition des conditions de participation, des critères de qualification, des spécifications techniques et des critères d'adjudication. Ces données sont saisies notamment pour les appels d'offres portant sur des produits relevant des catégories suivantes:

- textiles;
- véhicules;
- articles en papier, papier d'impression, imprimés;
- matériel informatique, y compris téléphones mobiles;
- mobilier;
- nettoyeurs multi-usages;
- travaux de nettoyage;
- travaux de construction, prestations d'étude et concours (bâtiment et génie civil).

La question de savoir quel service d'achat central est compétent pour l'acquisition de ces différents types de produits est réglée dans l'Org-OMP et l'OILC.

Pour toutes les questions relevant du MDA, il y a lieu de faire appel en temps utile au service des marchés publics écologiques, prévu à l'art. 28 Org-OMP. Ce service remplit en particulier les tâches suivantes, qui sont importantes pour le SCoA:

- il émet des recommandations concernant les critères écologiques applicables aux produits faisant l'objet de marchés publics et fournit des informations sur les nouvelles technologies respectueuses des ressources; dans le cadre de cette tâche, il assiste le SCoA lorsqu'il s'agit de modifier ou d'élargir les données à saisir dans le MNB sur simap.ch;
- il conseille les services d'achat centraux et les services demandeurs pour l'intégration des aspects écologiques dans les marchés publics; dans le cadre de cette tâche, il

assiste le SCoA lorsqu'il s'agit de modifier ou d'élargir les données à saisir dans le MNB sur simap.ch.

6.5 Simap.ch

Simap.ch est la plateforme électronique de la Confédération, des cantons et des communes pour les marchés publics. Elle est utilisée par les adjudicateurs publics pour publier leurs appels d'offres et éventuellement les documents d'appel d'offres. Elle permet aux entreprises d'avoir une vue d'ensemble des appels d'offres publics lancés en Suisse et de télécharger les appels d'offres qui les intéressent ainsi que, le cas échéant, les documents d'appel d'offres. Les questions sur les appels d'offres peuvent être posées directement sur la plateforme, sur un forum prévu à cet effet.

6.6 Gimap.admin.ch

Le guide interactif Gimap.admin.ch présente le déroulement d'une procédure d'acquisition conforme au droit fédéral des marchés publics et montre comment procéder concrètement lors d'une acquisition.

6.7 Decision Advisor (DA)

Le DA est un outil utilisé dans le cadre de l'acquisition de biens ou de services pour établir les documents d'appel d'offres et évaluer les offres. Les listes des critères de qualification et des critères d'adjudication sont saisies dans le DA et peuvent être transmises aux soumissionnaires par voie électronique et faire l'objet d'une analyse automatique lors de la phase d'évaluation des offres. Les avantages de cet outil sont notamment la normalisation de la procédure d'appel d'offres et la transparence des adjudications.

7 Set de reporting destiné au Conseil fédéral

Le set de reporting destiné au Conseil fédéral est établi sur la base de données dont la correction a été vérifiée et qui ont été rectifiées si nécessaire.

7.1 Base de données

Les données saisies dans les instruments du CoA servent de base à l'établissement du set de reporting annuel destiné au Conseil fédéral. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des instruments, des systèmes sous-jacents et des analyses effectuées.

Statistique des paiements effectués pour des acquisitions → Analyse des paiements effectués pour des acquisitions relevant du droit des marchés publics		
Système	Analyses	Date de référence
Business Warehouse Statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA)	<ul style="list-style-type: none">- Montant total des paiements- Analyse par catégories d'acquisitions- Analyse par créanciers- Analyse par cantons / pays- Analyse par période de l'année	Date du paiement

Contrats → Analyse des contrats et commandes passés du point de vue de leur objet, de leur montant et de la procédure d'adjudication qui est à leur origine		
Système	Analyses	Date de référence
Business Warehouse Gestion des contrats (GCo)	<ul style="list-style-type: none"> - Montant total des contrats - Nombre de contrats - Durée des contrats - Analyse par catégories d'acquisitions - Analyse par procédures d'adjudication - Analyse par dispositions invoquées pour justifier le choix de la procédure 	Début du contrat
Adjudications → Analyse des adjudications de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC		
Système	Analyses	Date de référence
Business Warehouse Documentation des adjudications (DocAd)	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur totale des marchés adjugés - Nombre de marchés adjugés - Analyse par dispositions invoquées pour justifier le choix de la procédure - Analyse par critère d'assurance qualité - Preuve de l'économicité des acquisitions 	Date de l'adjudication
Monitoring de la durabilité des achats → Analyse des groupes de produits pour lesquels des critères de développement durable ont été définis dans les appels d'offres		
Système	Analyses	Date de référence
simap.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Critères sociaux - Critères écologiques - Critères économiques 	Date de l'adjudication

7.2 Analyse de la base de données

Pour établir le set de reporting destiné au Conseil fédéral, la base de données est analysée à l'aide de questions dérivées des objectifs à atteindre. Le tableau ci-dessous en présente des exemples.

Thème	Questions
Volume des acquisitions	<ul style="list-style-type: none"> • Comment le volume des acquisitions évolue-t-il au fil des ans en termes d'adjudications, de contrats et de paiements? • Analyse des paiements qui ne se réfèrent pas à des contrats.
Procédures d'adjudication	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les procédures d'adjudication qui ont été appliquées pour les marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC et quelles sont les procédures d'adjudication qui sont à la base des contrats (portant aussi bien sur des acquisitions d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC que sur des acquisitions d'une valeur inférieure à cette dernière)? • Quels sont les éléments frappants ressortant des comparaisons sur plusieurs années? • Les adjudications de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC ont-elles été justifiées (oui / non)?

Thème	Questions
	<ul style="list-style-type: none"> • Quels articles de loi sont invoqués pour justifier l'adjudication de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC? • Quels sont les éléments frappants ressortant de la comparaison sur plusieurs années des adjudications de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC des points de vue de l'assurance de la qualité et de la preuve de l'économicité des acquisitions?
Catégories d'acquisitions	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est l'évolution du volume des acquisitions par catégories d'acquisitions? • Le domaine de compétence par catégories d'acquisitions est-il respecté (acquisition centralisée, acquisition par les délégataires de compétences d'acquisition, acquisition décentralisée)? • Un regroupement plus important des commandes dans une même catégorie d'acquisitions est-il possible?
Créanciers de l'administration fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les éléments frappants ressortant de l'analyse des acquisitions par créanciers (par ex. entreprises le plus souvent retenues, marchés subséquents)?
Durabilité des achats	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les éléments frappants ressortant des comparaisons des appels d'offres portant sur des marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC du point de vue de la prise en compte de critères de développement durable? • Comment la pondération des critères d'adjudication écologiques évolue-t-elle au fil des ans et par catégories de produits?

7.3 Délégations

Les services d'achat centraux et la CA fournissent la liste des délégations en vigueur au SCoA. Ce dernier intègre une vue d'ensemble des délégations dans le set de reporting destiné au Conseil fédéral.

7.4 Contrôle central des mesures

Les départements rendent compte de l'état de mise en œuvre des mesures au SCoA en temps utile pour l'établissement du set de reporting destiné au Conseil fédéral. Le SCoA intègre une vue d'ensemble de cet état de mise en œuvre dans le set de reporting.

8 Procédure d'établissement du set de reporting destiné au Conseil fédéral

Les données sont mises à disposition par les départements et la Chancellerie fédérale. Elles sont analysées à l'aide des instruments StatPA, GCo, MDA et simap.ch.

- Le SCoA met à disposition des méthodes de vérification de l'exhaustivité et de la qualité des données. En collaboration avec le GTI CoA, il édicte des instructions relatives à la saisie des données.

- Le SCoA vérifie que les données saisies dans les instruments StatPA, GCo, MDA et simap.ch sont complètes et correctes en ce qui concerne le classement des acquisitions parmi les acquisitions relevant du droit des marchés publics et leur classement dans les catégories d'acquisitions, puis soumet le résultat de cette vérification aux départements et à la Chancellerie fédérale (GTI CoA). Il valide ensuite les données en vue de la réalisation des analyses. La vérification de la correction des données du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et leur validation sont assurées par le département lui-même.
- Le SCoA effectue les analyses pour le set de reporting portant sur l'ensemble de l'administration fédérale et définit la manière de réaliser ces analyses.
- Le SCoA établit le projet du set de reporting destiné au Conseil fédéral et le met à la disposition du GTI CoA en vue de la coordination de la version finale.
- Le SCoA remet le set de reporting à la CSG.
- Le DFF soumet le set de reporting à l'approbation du Conseil fédéral.

Le rapport au Conseil fédéral est établi une fois par année.

9 Service de controlling des achats (SCoA)

Le SCoA assume les tâches d'ordre supérieur relevant du CoA et est chargé d'établir le set de reporting destiné au Conseil fédéral.

Le SCoA:

- établit le set de reporting destiné au Conseil fédéral en collaboration avec le GTI CoA et les services d'achat centraux;
- examine, dans les limites de ses droits d'accès aux systèmes concernés, la qualité des données saisies par les départements dans les instruments du CoA, en vérifiant qu'elles sont complètes et correctes en ce qui concerne le classement des acquisitions parmi les acquisitions relevant du droit des marchés publics et leur classement dans les catégories d'acquisitions;
- assure, en collaboration avec le GTI CoA, un CoA uniforme à l'échelle de la Confédération et promeut les compétences des services demandeurs en matière d'analyses des données;
- propose des cours de formation et de perfectionnement portant sur le CoA (art. 23b, al. 8, Org-OMP);
- promeut et coordonne l'amélioration de la qualité des données;
- assiste les départements dans l'utilisation des instruments du CoA dans leur domaine;
- dirige le contrôle central des mesures et rend compte de l'état de la mise en œuvre des mesures dans le set de reporting destiné au Conseil fédéral;
- pilote l'exploitation et le développement des instruments du CoA.

Sur le plan administratif, le SCoA est rattaché à l'OFCL.

10 Comités

10.1 Groupe de travail interdépartemental Controlling des achats (GTI CoA)

Le GTI CoA coordonne les processus stratégiques du CoA. Ses membres informent les services d'achat centraux et les services demandeurs dans leur domaine de compétence.

Le GTI CoA:

- fixe le calendrier annuel de la boucle de régulation du CoA (voir annexe 4);
- analyse le set de reporting destiné au Conseil fédéral;
- assiste le SCoA dans l'identification des éléments frappants, dans l'explication de ces derniers ainsi que dans l'élaboration des propositions de mesures;
- peut faire des recommandations concernant le contenu du set de reporting;
- assure les échanges d'expériences au sein de l'administration fédérale.

Le GTI CoA se compose d'un représentant de chaque département et de la Chancellerie fédérale. Il appartient aux secrétariats généraux et à la Chancellerie fédérale de désigner leur représentant. Les personnes désignées doivent si possible posséder des connaissances en économie d'entreprise, tout particulièrement dans les domaines des achats et du controlling.

Le GTI CoA est dirigé par l'OFCL. Il se réunit périodiquement ou selon les besoins.

10.2 Groupe de coordination de l'exploitation des instruments de controlling des achats (GCE ICoA)

Le GCE ICoA gère et coordonne les instruments du CoA. Ses membres informent les services d'achat centraux et les services demandeurs dans leur domaine de compétence.

Le GCE ICoA:

- met à disposition des méthodes de vérification de la qualité des données;
- coordonne les contrôles périodiques des données;
- informe sur l'exploitation des instruments du CoA et coordonne les activités de développement de ces derniers dans le cadre des processus de gestion de projet et de gestion des changements;
- assure les échanges d'expériences au sein de l'administration fédérale.

Le GCE ICoA se compose d'un représentant de chaque département, de la Chancellerie fédérale ainsi que de chacun des deux fournisseurs de prestations que sont l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et la Base d'aide au commandement du DDPS (BAC DDPS). Il appartient aux secrétariats généraux et à la Chancellerie fédérale de désigner leur représentant.

Le GCE ICoA est dirigé par l'OFCL. Il se réunit périodiquement, selon les besoins.

11 Entrée en vigueur

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Elles remplacent le concept de controlling des achats de l'administration fédérale du 23 novembre 2012.

Office fédéral des constructions et de la logistique

Gustave E. Marchand
Directeur

Annexes

Annexe 1: bases du classement de l'objet des adjudications, contrats, commandes et paiements de l'administration fédérale dans les catégories d'acquisitions (codes CPV)

Annexe 2: modèle de set de reporting destiné au Conseil fédéral

Annexe 3: informations complémentaires et liens concernant les instruments du CoA

Annexe 4: calendrier et tâches